



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Directions des services départementaux
de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Le SAPAD

Publié le 15/06/2017 – Mis à jour le 19/09/2018

Le SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile) propose une assistance pédagogique à domicile gratuite, aux enfants et aux adolescents malades ou accidentés. L'objectif poursuivi est d'assurer la continuité scolaire et de favoriser la réintégration du jeune dans son établissement d'origine.

Les enfants et adolescents malades ou accidentés, qui se trouvent dans l'incapacité temporaire de fréquenter leur lieu habituel de scolarité, doivent bénéficier du droit à une aide pédagogique appropriée, pour permettre la poursuite de leur scolarité et le maintien du lien social indispensable.

De longue date, et pour certaines dès 1985, les associations départementales des PEP ont été initiatrices et promotrices de services organisant cette aide : ce sont les Services d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD). Il s'agit d'accompagner les parents, responsables et acteurs de la mise en œuvre du projet de vie de leur enfant, avec un service performant, professionnel, gratuit et capable de répondre à toutes les situations.

Le SAPAD s'inscrit dans la complémentarité du service public et garantit le droit à l'éducation à tout élève malade ou accidenté.

Coordonnées:

Mme Nathalie EVRARD
Coordonnatrice SAPAD 72
22 rue Maryse Bastié
72100 Le Mans
06.82.48.78.07

sapad72@wanadoo.fr

Date :

15/06/2017

M.A.J. le 19/09/2018

Dans cette rubrique

- [Actualités - ASH Ecole Inclusive](#)
- [Présentation](#)
- [Service départemental de l'école inclusive](#)
- [Adaptation scolaire](#)
- [Scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
- [AESH](#)
- **[SAPAD : Service d'Assistance Pédagogique A Domicile](#)**
- [Ressources pour une école inclusive](#)
- [Sigles de l'ASH](#)